



ACTE DE CANDIDATURE

The survey will take approximately 9 minutes to complete.

**FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE ET
DE LA REGION WALLONNE**

Mme Vandegeerde : 02/229.32.57

Mme Nsingi : 02/227.61.54

Bruxelles, le 7 février 2022

ACTE DE CANDIDATURE

Avant de remplir ce document et afin que votre dossier soit recevable, il est impératif de lire attentivement la Circulaire 2022.

Merci d'envoyer le dossier complet une seule fois au Fonds au moyen du formulaire en ligne selon le calendrier repris dans la Circulaire 2022.

* Required

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION

1. Nom de l'institution

*

2. Rue et N° *

3. Code postal *

4. Ville *

5. Téléphone

6. E-mail
*

7. Site WEB

8. N° d'enregistrement du dossier auprès du Fonds Maribel Social (obligatoire pour les candidats qui bénéficient d'emplois subventionnés par le Fonds)

9. Nom et fonction de la personne de contact

10. N° d'immatriculation à l'ONSS *

11. Identification de votre sous-secteur: *

Le sous-secteur coché doit correspondre à votre activité principale. Afin de vous guider dans votre choix, vous trouverez entre parenthèse des exemples.

- Centres Culturels
- Promotion des musiques nouvelles
- Centres d'Expression et de Créativité (et fédération de pratiques artistiques en amateur)
- Bibliothèques, médiathèques ou ludothèques (lecture publique, ...)
- Centres d'archives
- Associations et centres sportifs (centres sportifs locaux ou locaux intégrés, fédérations sportives, ...)
- Médias de proximité reconnus par la FW-B
- Initiatives de développement communautaire (initiatives locales d'intégration, ...)
- Organisations d'éducation permanente pour adultes
- Organisations de protection de l'environnement
- Organisations ou mouvement de jeunesse, centre ou maison de jeunes (organisations de jeunesse, centre de jeunes, tourisme social, écoles de devoirs, ...)
- Associations de formation professionnelle et recyclage et initiatives d'économie sociale d'insertion (missions locales et régionales pour l'emploi, atelier de formation par le travail, organismes d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles, centres d'insertion socioprofessionnelle, Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, centres Régionaux d'intégration en Wallonie, centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AViQ, ...)
- Organisations de tourisme non commercial (attractions touristiques, ...)
- Musées et services éducatifs (musées et institutions muséales)
- Associations de promotion des arts plastiques et littéraires
- Organisations pour la promotion d'une conception idéologique non liée à un parti politique
- Organismes de coopération au développement (organisations non gouvernementales)
- Organisations encadrant les organisations énumérées aux points précédents.
- Autres secteurs que les précédents

ENGAGEMENT PREVU ET RENSEIGNEMENTS A COMMUNIQUER

12. Nombre d'engagements nets supplémentaires que l'employeur sollicite (**un mi-temps maximum**)

*

ETP

13. Régime de travail (heures semaine) *

14. Barème de base(brut/mensuel)

*

15. Fonction *

16. Echelon (classification)

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Choisir un seul Groupe de critères

Sauf si votre association peut justifier d'augmentations du temps de travail contractuel pour plusieurs travailleurs en poste afin de compléter leur temps de travail (CCT 35). Vous pouvez alors choisir plusieurs groupes, mais cela doit rester réaliste.

17. Groupe 1. Le renforcement d'une fonction insuffisamment présente dans l'asbl : animation, pédagogie, administration, finances, communication, technique, prévention et gestion des risques.

Si vous choisissez ce groupe, cochez la case qui suit et complétez obligatoirement les deux cadres qui suivent.

Groupe 2. Le travail syndical, par l'établissement d'une nouvelle délégation syndicale

interne ou intercentres, tel que prévu dans les CCT sectorielles concernant le statut de la délégation syndicale ou pour permettre le fonctionnement d'une délégation déjà en place. Il doit s'agir de pourvoir au remplacement du temps de travail syndical des mandataires désignés, et ce dans le cadre d'un protocole d'accord entre les organisations concernées et l'employeur (à fournir avec la demande).

La fonction pourra être modifiée selon le protocole et après consultation du Fonds mais le projet doit rester le même.

Si vous choisissez ce groupe, cochez la case qui suit et complétez obligatoirement le cadre qui suit.

Groupe 3. La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl en matière : de gestion opérationnelle, financière, communication/digitalisation, GRH, juridique ;

d'accompagnement pour des obligations légales (dans le cadre nouveaux décrets et règlements, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au travail, RGPD,...) ;

de gestion commune de projet ; pédagogique.

Si vous choisissez ce groupe, cochez la case qui suit et complétez obligatoirement les deux cadres qui suivent.

*

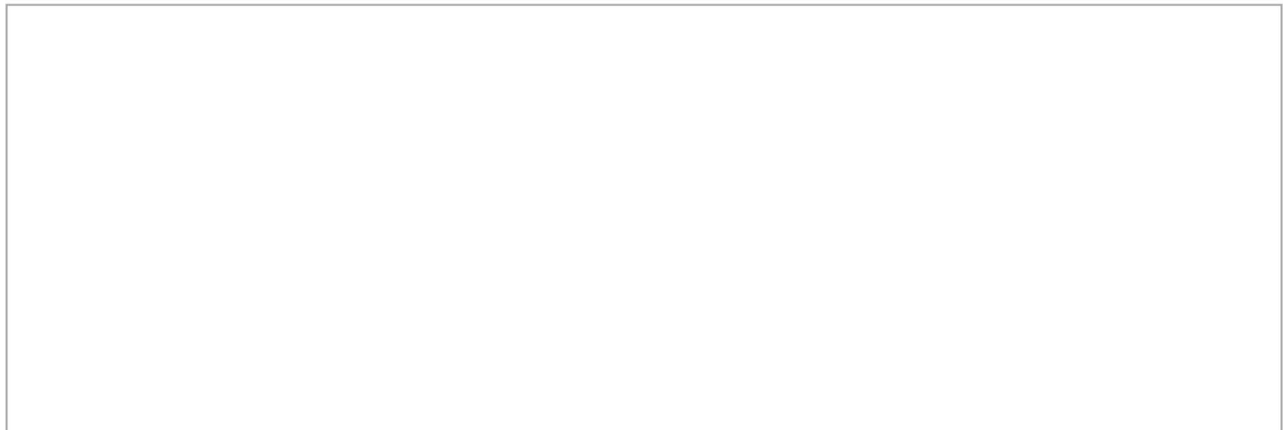
je choisis Groupe 1

je choisis Groupe 2

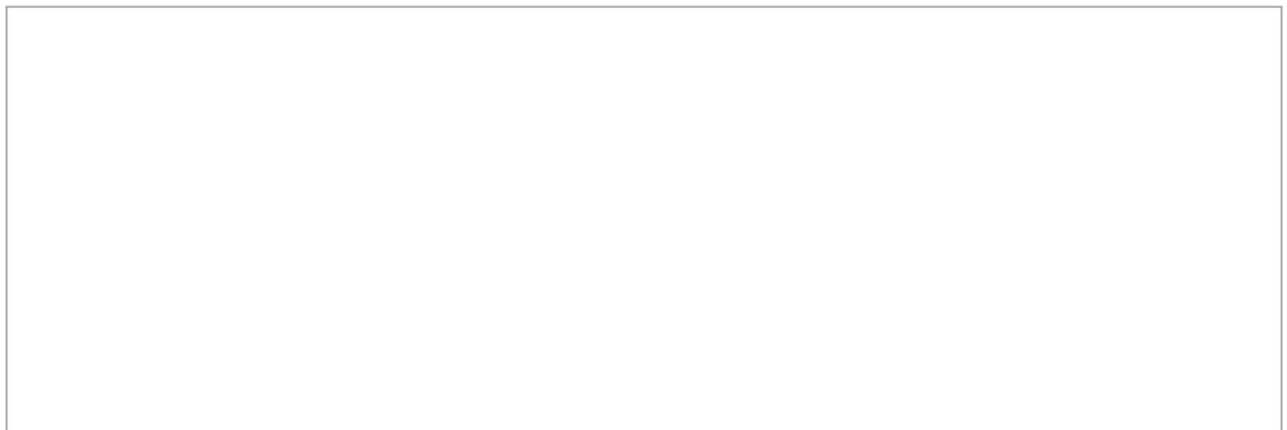
je choisis Groupe 3

Section Groupe 1

18. G1 - En quoi cette fonction diminue la pénibilité du travail de l'équipe en place.

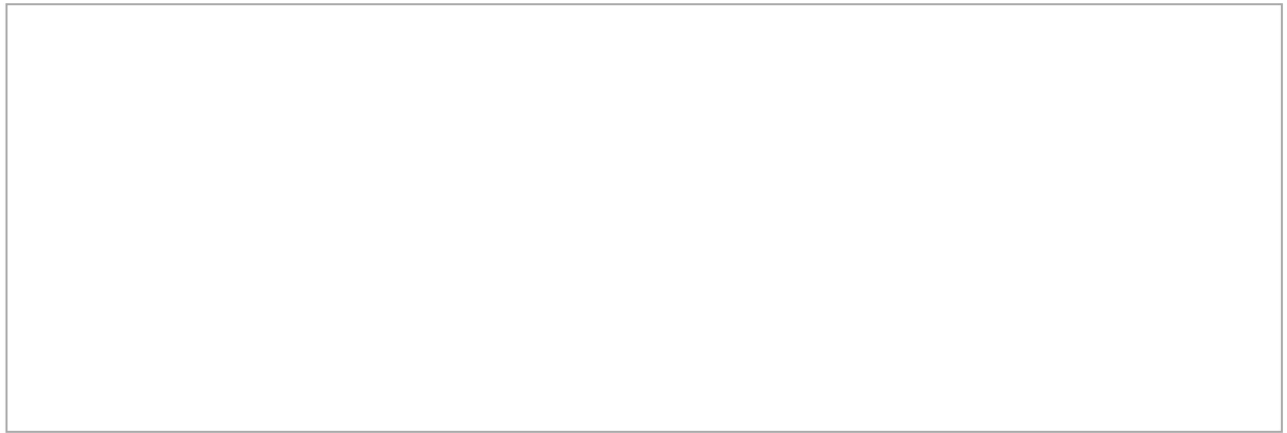


19. G1 - Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'une de ces fonctions, selon un projet réaliste pour un mi-temps.



Section Groupe 2

20. G2 - Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'une de ces fonctions, selon un projet réaliste pour un mi-temps.

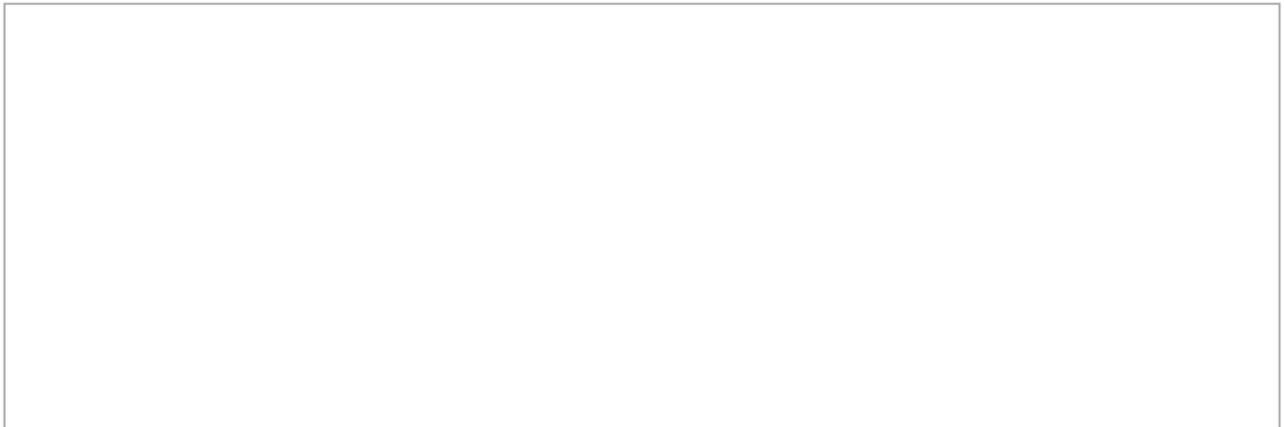


Section Groupe 3

21. G3 - En quoi cette fonction diminue la pénibilité du travail de l'équipe en place.



22. G3 - Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'un de ces thèmes, selon un projet réaliste pour un mi-temps.



Section

23. Le poste sera attribué à une association ou à une coupole ou à un groupement ou à une fédération dont le travail devra apporter de l'aide à plusieurs associations identifiées appartenant majoritairement à la CP 329.02. Les mises à disposition ne sont pas permises.

Veillez identifier le porteur du projet en choisissant une des trois propositions ci-dessous. *

- le porteur du projet est une association
- le porteur du projet est une coupole ou un groupement
- le porteur du projet est une fédération

Critères subsidiaires

24. Critères subsidiaires : si nécessaire, cochez la ou les cases suivantes

- augmentation du temps de travail contractuel pour des travailleurs déjà en poste dans le cadre de la CCT 35 et 35 bis
- ne bénéficie pas encore du Maribel

AVIS DES REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS

25. Cocher la mention utile *

- Mon institution a une représentation syndicale interne ou intercentres. Le dossier doit être discuté (en ordre de priorité) par le Conseil d'Entreprise, s'il n'y en a pas, par le CPPT, s'il n'y en a pas, par la délégation syndicale.
- Mon institution n'a pas de représentation syndicale interne ou intercentres. Le dossier doit être envoyé à 2 permanents syndicaux de 2 syndicats différents.

Enregistrement de votre dossier

N'oubliez pas de cliquer sur "enregistrer le PDF" après avoir envoyé votre dossier pour l'enregistrer et continuer la procédure

This content is neither created nor endorsed by Microsoft. The data you submit will be sent to the form owner.

 Microsoft Forms